

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025<sup>1</sup>

TRIMESTRE ÉTÉ 2024 <sup>2</sup>	
Semaine d'inscription : 4 au 22 mars 2024	
1 <sup>er</sup> mars 2024	Date limite pour la soumission d'une demande d'admission et d'une demande de changement de programme aux études de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle au trimestre Été 2024
6 mai 2024	Début du trimestre Été 2024
17 mai 2024	Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement) <i>Ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.</i>
20 mai 2024	Congé - Fête nationale des Patriotes
26 juin 2024	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement) <i>Ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.</i>
24 juin 2024	Congé - Fête nationale du Québec
1 <sup>er</sup> juillet 2024	Congé - Fête du Canada
16 août 2024	Fin du trimestre Été 2024
TRIMESTRE AUTOMNE 2024	
Semaine d'inscription : 10 juin au 2 juillet 2024	
30 mars 2024	Date limite pour la soumission d'une demande d'admission et d'une demande de changement de programme aux études de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle au trimestre Automne 2024 (sauf pour les étudiant.e.s étranger.ère.s en maîtrises professionnelles en sciences de l'eau la date limite est le 15 février 2024)
2 septembre 2024	Congé - Fête du travail
3 septembre 2024	Début du trimestre Automne 2024
16 septembre 2024	Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement) <i>Ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.</i>
30 septembre 2024	Congé - Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
14 octobre 2024	Congé - Fête de l'Action de Grâce
23 octobre 2024	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement) <i>Ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.</i>
13 décembre 2024	Fin du trimestre Automne 2024
TRIMESTRE HIVER 2025	
Semaine d'inscription : 4 au 22 novembre 2024	
1 <sup>er</sup> novembre 2024	Date limite pour la soumission d'une demande d'admission et d'une demande de changement de programme aux études de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle au trimestre Hiver 2025
6 janvier 2025	Début du trimestre Hiver 2025
17 janvier 2025	Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement) <i>Ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.</i>
24 février 2025	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement) <i>Ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.</i>
17 avril 2025	Fin du trimestre Hiver 2025

<sup>1</sup> Ce calendrier ne s'applique pas aux programmes conjoints en études urbaines (UQAM) et en sciences de la Terre (Université Laval). Pour ces programmes, c'est le calendrier de l'université partenaire qui s'applique.

Calendrier universitaire UQAM : [Calendrier universitaire 2024-2025](#)

Calendrier universitaire Université Laval : [Calendrier universitaire 2024-2025](#)

<sup>2</sup> En raison des formules pédagogiques préconisées au centre UCS pour le trimestre d'été 2024, le [calendrier](#) qui s'applique à ce trimestre est différent du calendrier de l'INRS, mais respecte les délais prévus dans le Règlement sur les études supérieures (Règlement 2).